

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

29 Janvier 87

Dossier concernant un tableau de
Daret offert en vente par M^{re}
A. Flottes, à Coulon

N^o 2726.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

2726 m^{re} Flottes. tabl. de Daret.

20
Couleur (Var) 29 janvier 1887 :

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 2726

Veuillez le Directeur,
possède un tableau signé Daret,
Brunelles, 1636, représentant Jésus
au tombeau, la Vierge à genoux
devant le corps nu de son fils, un
ange soulevant le suaire et Marie
Salomé portant un flambeau qui
éclaire la scène.

La toile mesure 1^m 60 de longueur
sur 1^m 40 de hauteur.

Ce que j'ai pu apprendre, Monsieur
le Directeur, touchant l'auteur de
ce tableau, c'est qu'il était belge ;
qu'il partit jeune encore pour Rome
muni de cette œuvre comme d'un
titre de recommandation ; qu'il étudia
son art dans cette capitale sous les
maîtres de l'époque ; que, plus tard,

Entrant dans sa patrie, toujours
accompagné de son premier ouvrage, il
l'arrêta à Aix en Provence, où il reçut
de nombreuses commandes de tableaux
qui font encore aujourd'hui l'ornement
des églises de cette ville, et qu'enfin
il se maria dans cette même ville
avec la fille du premier magistrat
municipal.

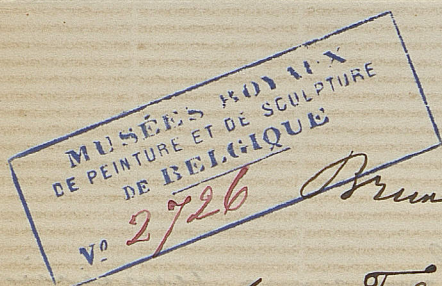
Si cette toile, qui serait mieux
placée dans votre musée que dans
mon cabinet, vous inspirait le
desir de l'acquiescer, je serais disposé
à la céder au prix, probablement
modique, que fixeraient des connaisseurs
impartiaux, et à en faire prendre
d'avance, avant tout, une épreuve
photographique que j'aurais l'honneur
de vous soumettre.

Veuillez agréer, Monsieur.

Le Directeur, mes respectueuses
salutations

Ch. Flottes

Flottes, propriétaire,
Rue Piot, 48
Toulon (Var)



Brun. 3 fev - 1887.

M. Flohes

Propriétaire

48. rue Picot

à Coulon

(Van)

La Commission Directrice a reçu
connaissance de ~~la~~ lettre par laquelle
vous appelez son attention sur un
tableau de Daret qui se trouve en
votre possession.

Elle regrette, M^r, de ne pouvoir
répondre à l'offre que vous voulez
bien lui adresser, son appréciation
devant dépendre de l'examen d'un
tableau qui ne lui est pas possible
d'avoir sous les yeux et vous
jugerez comme elle que sous ce
rapport l'envoi d'une épreuve
photographique ne serait pas
un renseignement suffisant
pour donner suite à des négocia-
tions d'achat.

La Commission vous remercie,
M^r, pour votre obligeance com-
- muni cation & vous prie d'agr.
s'agr. de S^r C^o d'agr.

Plu au Dir.
Le Secrétaire
D^l